

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 23 février 2023</b>	L'an Deux Mille vingt-trois, le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Madame VIGNEAU Céline et Monsieur ALBASI Maxime.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine représentée par Monsieur LEBARON Jean-Bernard,  
Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,  
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,  
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Monsieur ARANDA Francis,  
Monsieur PAILLAS Lionel procuration pour Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,  
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,  
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,  
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 40 Pouvoir(s) : 8 Votants : 48
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**N°2023A-17-OT : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT ET L'EPIC OFFICE DE TOURISME FUMEL-VALLÉE DU LOT  
2023-2025**Madame Béatrice GIRAUD, Vice-présidente en charge du Tourisme, rappelle que l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot est administré sous forme d'un EPIC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## AR Prefecture

047-200068930-20230223-2023A\_17\_OT-DE  
Reçu le 27/02/2023  
Publié le 27/02/2023

Elle présente la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme, ayant pour objet de formaliser les responsabilités mutuelles, des droits et devoirs, qui structurent la relation entre la CC Fumel Vallée du Lot et l'EPIC Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot qui les assurent.

Ce document cadre énonce les objectifs, les missions et niveaux de performance que la CC Fumel Vallée du Lot fixe à l'OT Fumel-Vallée du Lot pour la période allant de 2023 à 2025, et précise les moyens alloués à l'Office de Tourisme pour la mise en œuvre des actions ainsi définies et ce, pour une durée de trois ans.

Elle donne lecture à l'assemblée de la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération.

Elle précise que cette convention d'objectifs et de moyens fera l'objet d'une annexe financière annuelle précisant les montants annuels versés de la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot.

### Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

1°) – Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et l'EPIC Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot ci-annexée ;

2°) – Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025 et tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette convention ;

3°) - Charge Monsieur le Président des formalités nécessaires ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 23 février 2023



Le Président,

Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 27 février 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 février 2023

-----